



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 131/2022
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

PROJET DE TRANSFORMATION DU CHANTIER D'AVENIR EN ATELIER CHANTIER D'INSERTION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET

**PROJET DE TRANSFORMATION DU CHANTIER D'AVENIR EN ATELIER
CHANTIER D'INSERTION**

Rapporteur : Gwenaël Poisson

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération du bureau communautaire n° 89/2022 en date du 25 avril 2022 validant la programmation financière du PLIE 2022,

Vu le protocole 2022/2023 en cours de signature entre Laval Agglomération, l'État et le Département de la Mayenne, les engageant dans la mise en œuvre conjointe du PLIE,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des actions permettant l'accès à l'emploi des publics relevant du PLIE,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le dépôt de la demande d'agrément du Chantier d'avenir en tant que Atelier Chantier d'Insertion auprès des services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations de la Mayenne est approuvé.

Article 2

Lorsque l'agrément sera délivré, une modification de la programmation budgétaire du PLIE 2022 sera soumise au bureau communautaire.

Article 3

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-131-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022